



Tél. : 03 84 29 32 93

Fax : 03 84 29 59 49

Email : [commune.auxelles.bas@wanadoo.fr](mailto:commune.auxelles.bas@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 2014**

**Séance du 28/03/2014**

DÉPARTEMENT : Territoire de Belfort  
ARRONDISSEMENT :  
COMMUNE : AUXELLES-BAS  
Communes de moins de 1 000 habitants  
Élection du maire et des adjoints

Effectif légal du conseil municipal

12

Nombre de conseillers en exercice

12

**PROCÈS-VERBAL**

**DE L'ÉLECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

L'an deux mille quatorze, le vingt huit du mois de mars  
à vingt heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8  
du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Auxelles-Bas

Étaient présents les conseillers municipaux suivants (indiquer le nom et prénom d'un conseiller par case) :

CHIFFEAUX Dominique	PELTIER Régine	SARAZIN Dominique
RICHARD Odile	MARTEL Véronique	
LESAIR Bernard	PHILIPPI Vivianne	
NOÛLE Jean-François	SARAZIN Patrick	
LABREST Thierry	BARRAS Catherine	

Absents :

**1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence de M. CHIFFEAUX Dominique,  
maire (ou remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du  
conseil municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. LESAIR Bernard a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil  
municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

**2. ÉLECTION DU MAIRE**

**2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé  
à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze conseillers présents et  
constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L.  
2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours  
de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité  
relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**2.2. Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : M. NOÛLE Jean François  
PELTIER Régine

**2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était  
porteur que d'une seule enveloppe du modèle unifiée fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le  
conseiller municipal a déposée lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité  
prendre part au vote, à l'appel de leur nom, n'a été enregistré.

(1) Préciser s'ils sont excusés.  
(2) Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du maire et des adjoints a lieu en cours de mandat.  
(3) Adéquité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle composition  
aux conditions de quorum.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 11
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 10
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHIZEAUX Dominique	2	deux
RICHARD Odile	1	un
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>6</sup>**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du maire**

M. CHIZEAUX Dominique a été proclamé(e) maire et a été immédiatement installé(e).

(4) La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés un, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

(5) Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

(6) Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. ÉLECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. CHIFFEAUX Dominique élu(e) maire (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit trois adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à deux le nombre des adjoints au maire de la commune.

#### 3.1. Élection du premier adjoint

##### 3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 11
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 1
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 10
- e. Majorité absolue \* ..... 6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>RICHARD Odile</u>	<u>10</u>	<u>deux</u>
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

##### 3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....
- e. Majorité absolue \* .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

##### 3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

##### 3.1.4. Proclamation de l'élection du premier adjoint

M. RICHARD Odile a été proclamé(e) premier adjoint et immédiatement installé(e).

(\*) Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquiescée au premier tour.  
 (\*\*) Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquiescée au deuxième tour.

### 3.2. ÉLECTION DU DEUXIÈME ADJOINT

#### 3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 24
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 11
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] ..... 11
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 6

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LEGAÏN Bernard	8	huit
LAFOREST Thierry	3	trois

#### 3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin<sup>9</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....
- e. Majorité absolue <sup>4</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

#### 3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin<sup>10</sup>

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

#### 3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième adjoint

M. LEGAÏN Bernard a été proclamé(e) deuxième adjoint et immédiatement installé(e).

### 3.3. ÉLECTION DU TROISIÈME ADJOINT

#### 3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- d. Nombre de suffrages exprimés [b - c] .....
- e. Majorité absolue .....

(9) Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

(10) Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.



## N° 7-2014 Indemnités du Maire et des adjoints

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité et avec effet immédiat décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et des adjoints au Maire :

### maire

Population 498 h Taux maximal de l'indice 1015

Moins de 500..... 17 %

### Adjoints

Population 498 h Taux maximal de l'indice 1015

Moins de 500..... 6,6 %

En annexe le tableau récapitulatif des indemnités.

Soit 7555.00 € annuels pour le maire

Et 3010.76 € annuels pour un adjoint.

## N° 8-2014 Désignation des délégués de la commune au sein des EPCI

Le conseil municipal à l'unanimité désigne les conseillers municipaux suivants pour représenter la commune :

<b>E.P.C.I.</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Syndicat de Soutien du C.E.S.	PELTIER Régine PHILIPPI Viviane	
Syndicat de Construction du C.E.S.	PELTIER Régine PHILIPPI Viviane	
Syndicat de Gestion de la Piscine d'Etueffont	MOLLE Jean-François LAFORST Thierry	
SICTOM	LAFORST Thierry JACQUEMIN Patrick	
Syndicat des eaux de Giromagny	CHIPEAUX Dominique LAFORST Thierry	LEGAIN Bernard
SIAGEP	CHIPEAUX Dominique	SARAZIN Dominique
Syndicat Intercommunal de Gestion du Fonctionnement du RPI des 2 Auxelles	PELTIER Régine BARRAS Catherine	MOLLE Jean-François
Syndicat de la Fourrière départementale	CHIPEAUX Dominique	LAFORST Thierry
Syndicat du Parc des Ballons des Vosges	SARAZIN Dominique	
C.N.A.S.	MAZELIN Véronique	

Service de soins à domicile	PHILIPPI Viviane	
Correspondant défense	JACQUEMIN Patrick	

N° 9- 2014 commission d'appel d'offres

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein,

**Décide** de procéder à la nomination des trois membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

sont nommés SARAZIN Dominique

LAFORST Thierry

JACQUEMIN Patrick.

N° 10-2014 Nomination des membres du conseil municipal au CCAS de la commune d'Auxelles Bas

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient nommer un nombre entre 1 et 8 conseillers municipaux au conseil d'administration du CCAS de la commune.

Sont nommés :

MOLLE Jean François,

PHILIPPI Viviane

RICHARD Odile,

MAZELIN Véronique

PELTIER Régine.